



Passeport biométrique **MINEUR**



Merci de ramener :

VOS ORIGINAUX ET TOUTES LES PHOTOCOPIES LISIBLES

1 DOSSIER = 1 PERSONNE = 1 PHOTOCOPIE du document par personne

Présence du mineur OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT

Un extrait d'acte de naissance avec filiation *(et la photocopie)*

OU une copie intégrale d'acte de naissance *(et la photocopie)*

Pour les Français nés en France : demander à la Mairie du lieu de naissance.

Nés à l'étranger (acte à Nantes) : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html

Un justificatif de domicile (- de 3 mois) : *Edf, France Télécom, quittance de loyer, facture de portable, impôts,...* *(et la photocopie)*

↳ si vous êtes sous tutelle :

- la carte d'identité, le justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur du tuteur *(et les photocopies de chaque document)*

Un timbre fiscal d'une valeur de : *(à acheter au tabac, à la perception)*

☞ de 15 à 18 ans :

45€ *(si vous faites les photos en Mairie)*

42€ *(si vous faites les photos chez un professionnel)*

☞ moins de 15 ans :

20€ *(si vous faites les photos en Mairie)*

17€ *(si vous faites les photos chez un professionnel)*

⇒ 2 photos d'identité couleurs, selon les normes officielles

L'ancien passeport *si il y a*

La carte d'identité du mineur *si il y a* *(et la photocopie lisible recto-verso)* et celle du **parent**

Si divorce : fournir le jugement de divorce *(et la photocopie)*

En cas de perte ou de vol, vous devez fournir :

L'original de la déclaration de perte ☞ *établie par la Mairie*

L'original de la déclaration de vol ☞ *établie par la Police Nationale.*

En cas d'acquisition de la nationalité Française :

Votre certificat original de nationalité française du Tribunal d'Instance
ou le décret de naturalisation *(et la photocopie)* Pour les autres cas, nous consulter.

Nous établissons les passeports bio-métriques :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.

- **Mercredi : 13h30 à 19h sur RDV** .

- **Samedi : sur RDV uniquement**

Si vous venez en dehors des heures dites bio-métriques, nous vous fixerons **un rendez-vous.**

INFORMATIONS : 01 30 66 44 95 OU 01 30 66 44 99

HORAIRE DU SERVICE : LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI 9H/12H ET 13H30/17H30

MERCREDI 13H30/19H30 SAMEDI 9H/12H SAUF VACANCES SCOLAIRES

Où en est mon passeport? : **<http://www.vvelines.pref.gouv.fr>**